

JOURNÉE D'INFORMATION DES ERGOTHERAPEUTES DE LA MDPH29 : « LA PRISE EN CHARGE À 100% DES FAUTEUILS ROULANTS »

Le 19 juin 2026, les ergothérapeutes vous ouvrent les portes de la MDPH pour une journée d'information dédiée à une réforme majeure : la nouvelle prise en charge des fauteuils roulants, en vigueur depuis le 1er décembre 2025.

Ce temps d'échange accessible et concret a pour objectif de mieux faire comprendre au public les évolutions, décrypter le parcours de prescription et répondre à toutes les questions.

Professionnels et usagers sont invités à venir s'informer et échanger avec des experts au cœur des parcours de soins.

La nouvelle prise en charge des fauteuils roulants

À partir du 1er décembre 2025, **les fauteuils roulants sont pris en charge intégralement**. Le parcours pour obtenir cette prise en charge est aussi simplifié : **l'assurance maladie est désormais le point de contact pour réaliser la demande**.

La prise en charge s'applique aux **fauteuils roulants manuels, électriques ou sportifs, aux poussettes, aux cycles modulaires à roues multiples et aux scooters modulaires**.

Pour en bénéficier, il faut **une prescription d'un professionnel de santé autorisé** : un médecin, un ergothérapeute ou un masseur-kinésithérapeute, seul ou en équipe, selon les situations. Celui-ci détermine, en fonction de la durée du besoin, le recours à un achat ou à une location de courte ou de longue durée. Une demande d'accord préalable doit être adressée à l'assurance maladie pour la plupart des fauteuils modulaires.

Des ajouts ou des options spécifiques peuvent être pris en charge sur devis, en envoyant également **une demande d'accord préalable** à l'Assurance Maladie.

Impliquée dans **le déploiement de l'économie circulaire sur ce secteur**, l'Assurance Maladie pourra désormais rembourser les fauteuils qui ne sont pas neufs mais remis en bon état d'usage.

Enfin, pour l'entretien et la réparation du fauteuil roulant, les **frais de maintenance pris en charge** par l'Assurance Maladie ont été augmentés de 50 %.

En pratique

- **Lieu** : MDPH29, au 1C Rue Felix le Dantec, Quimper
- **Date** : vendredi 19 juin
- **Accès libre et gratuit**
- **Horaires** : de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

Le handicap est la priorité du Département du Finistère. En savoir plus sur finistere.fr/handicap et mdph29.fr

L'assurance maladie s'engage en faveur de l'accès aux droits, aux soins et à la santé des personnes en situation de handicap : toutes les informations sur ameli.fr : [En savoir plus la demande de prise en charge ou le renouvellement du fauteuil sur ameli.fr](#) ou [Consulter aussi sur ce sujet le site handicap.gouv.fr](#)